

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue de Wecker afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant le nettoyage de la façade. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **rue de Wecker**
Début : **mardi, 26 mai 2026 à 08:00**
Fin : **vendredi, 29 mai 2026 à 17:00**
Motif : le nettoyage de la façade
Règlement : GRE-056-2026

Grevenmacher, le 22 mai 2026

La secrétaire communale,
contreséing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus



La bourgmestre,



Monique Hermes